



Gestion d'un préjudice corporel automobile

Ref 8992280

Gestion d'un préjudice corporel automobile

Formations courtes

Initiation	2 jours (-1 heure)	Paris
<hr/>		Classe virtuelle

Appliquer la convention IRCA et la nomenclature Dintilhac

La loi Badinter oblige les assureurs à faire une offre d'indemnisation aux victimes d'accidents de la circulation. La convention IRCA (Indemnisation et Recours Corporel Automobile) détermine ainsi l'assureur qui doit prendre l'initiative de l'offre et règlemente les recours potentiels. Il est donc désormais indispensable de maîtriser les qualifications de poste de préjudices et leur évaluation pour réussir une indemnisation.

Objectifs

Maîtriser l'environnement juridique d'une indemnisation corporelle automobile

Maîtriser la méthodologie de règlement des dossiers corporels

Analyser les implications

Pour qui ?

Chargés d'indemnisation automobiles

corporels Gestionnaires de contrats

automobiles Juristes, intermédiaires

d'assurance

Code dokélio : 032458

Prérequis

Avoir suivi " Maîtriser le risque automobile
" (Code 92177)

Compétences acquises:

Négocier efficacement une offre
d'indemnisation à l'amiable ou judiciaire
dans le cadre d'un préjudice corporel
automobile.

Programme

Analyser les principes généraux de la convention IRCA

Intégrer les dispositions générales

- Chapitre 1 : le mandat
- Chapitre 2 : les recours en contribution
- Chapitre 3 : règlement des litiges

Maîtriser le barème des responsabilités

Étude de cas : analyse du champ d'application de la convention IRCA

S'approprier le contenu du rapport Dintilhac

Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime

- Les pièces indispensables à l'indemnisation

Maîtriser la nomenclature des préjudices corporels depuis Dintilhac

- Les préjudices économiques ou patrimoniaux
- Les préjudices définitifs après consolidation
- Les préjudices personnels ou extrapatrimoniaux : temporaires, avant et après consolidation
- Les préjudices liés à des pathologies évolutives

Exercice d'application : pratique des barèmes d'indemnisation de victimes, analyse
d'un rapport médical et expertise amiable et contradictoire

Faire face à une lettre de contestation d'une victime

- Ajuster son offre d'indemnisation
- Réaliser une contre-proposition
- Adapter son discours au client afin de prendre en compte la dimension humaine
- Prendre en compte de l'entourage proche de la victime

Exercice d'application : détermination des délais pour présenter une offre d'indemnisation et de l'incidence sur le montant de l'indemnité en cas de non respect des délais

Mémoriser les postes de préjudices Dintilhac

- Positionner les postes de préjudices au sein des deux groupes économiques ou personnels

Option Classe Virtuelle - Retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 125€

Durée : 90 mn, de 11h à 12h30

1580€ HT

Prochaines sessions

Paris

16 et 17 sept. 2019

16-09-2019

17-09-2019

Classe virtuelle Prochaines sessions

28 nov. 2019

28 nov. 2019

28-11-2019

28-11-2019

[S'inscrire](#)

[Nous contacter](#)